Commune d'Uccle
Service de l'Urbanisme
Monsieur Jonathan Biermann
Echevin de l'Urbanisme
Place Jean Vander Elst, 29
B - 1080 BRUXELLES

Bruxelles, le 25/09/2026

N/Réf. :	**UCL20446_765_PU**	**UCCLE. Avenue du Manoir, 59**
Gest. :	**MB**	**(= partiellement en zone de protection de l'Habitation H. Genicot située**
V/Réf. :	**16-48888-2026**	**Avenue Kamerdelle, 22)**
Corr:	**Schrager Noémie**	**PERMIS D'URBANISME: Transformer lourdement un immeuble de deux**
NOVA :	**16/PU/2039581**	**logements**

Avis de la CRMS

Monsieur l'Echevin,

En réponse à votre courrier du 14/09/2026, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 23/09/2026, concernant la demande sous rubrique.



Situation patrimoniale ©Brugis


Photo du bâtiment existant ©Google Street View


Élévation à rue projetée. Image extraite du dossier de demande.

La CRMS s'est déjà prononcée à deux reprises sur cette demande de transformation lourde (voir ses avis du 31/01/2023 -UCL20446_709_PU_Manoir_59.pdf- et du 31/05/2024 -UCL20446_721_PU_Manoir_59.pdf-). Elle réitère sa recommandation, formulée précédemment, de s'en tenir aux matérialités prévues dans les prescriptions écrites du PPA n°1 (article 5).

Veuillez agréer, Monsieur l'Echevin, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

S. VAN ACKER
Président

c.c.: hlelievre@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; avis.advies@urban.brussels ; protection@urban.brussels ; lleirens@urban.brussels ; info.urbanisme@uccle.brussel ; avis.advies@uccle.brussels ; adeblock@uccle.brussels ; nschrager@uccle.brussels ; kkosakowska@uccle.brussels